## **CANADA** PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PORTNEUF MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF *LE 15 NOVEMBRE 2021*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil sise au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît Conseiller siège # 1 Mme Caroline Lacasse Conseillère siège # 2 M. Mathieu Fecteau Conseiller siège # 3 M. Jean-René Côté Conseiller siège # 4 M. Sylvain Naud Conseiller siège # 5 Mme Marie-Ève Moisan Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présentes :

Mme Nathalie Naud, greffière et Mme Francine Hébert, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 31. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de l'ancien et du nouveau conseil ainsi que les gens qui l'ont soutenu pendant sa campagne.

## **LÉGISLATION**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 253-15-11-21

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'insertion d'une deuxième période de question tout en laissant le varia ouvert.

#### 1-**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 2-**LÉGISLATION** 
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021

#### **SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS** 3-

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS** 4-

#### 5-**ADMINISTRATION**

- Assermentation des membres du conseil municipal 5.1
- 5.2 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 5.3 Nomination des membres du conseil aux divers comités
- Nomination d'un représentant substitut au conseil de la MRC de Portneuf 5.4
- 5.5 Nomination d'un représentant du conseil à la RRGMRP
- 5.6 Nomination de deux membres du conseil pour siéger au CCU
- 5.7 Autorisation de signature des chèques
- Dépôt du registre de déclarations relatives aux dons et rapport de dépenses 5.8
- 5.9 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 5.10 Horaire du bureau municipal pour les Fêtes
- 5.11 Calendrier des séances du conseil municipal pour 2022
- Adoption du règlement sur l'utilisation de l'eau potable 5.12
- 5.13 Avis de motion — Budget 2022
- ${\rm M.\ Mathieu\ Morasse-D\acute{e}neigement\ de\ conteneur\ au\ lac\ Oasis\ Nord}$ 5.14
- Programme de revitalisation Catherine Michaud et Jean-Michel Caron Programme de revitalisation Cyndie Bouchard et Bertrand Morasse 5.15
- 5.16
- 5.17 UMQ — Achat abat-poussière

- 5.18 Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes scolaires et municipales au 1<sup>er</sup> novembre 2021
- 5.19 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf Budget et quotes-parts 2022
- 5.20 Projet Gazebo Maison des Fermières
- 5.21 APHP Demande de don
- 5.22 FQM Adhésion 2022
- 5.23 Halo Demande de contribution aux Boîtes réconforts
- 5.24 Demande de dons pour le Noël des enfants
- 5.25 Carrefour FM Demande de soutien financier
- 5.26 Achat de terrain Autorisation de signature

#### 6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Rapport écrit de l'inspectrice en bâtiment, environnement et permis
- 6.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement abrogeant le règlement # 199-89 constituant un comité consultatif d'urbanisme

#### 7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Rapport de l'inspecteur des travaux publics
- 7.2 Autorisation de granulométrie
- 7.3 Dépôt de l'approbation du bilan de la stratégie de l'eau potable
- 7.4 Autorisation de procéder à l'analyse du tuyau d'eau potable d'eau brut
- 7.5 Soumission Avizo

#### 8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Rapport de l'agente du développement communautaire
- 8.2 Approbation du budget du party de Noël des employés
- 8.3 Approbation du budget du 5 à 7
- 8.4 Approbation du budget pour la fête de Noël à St-Léonard
- 8.5 Autorisation d'achat de carte de Noël
- 8.6 Autorisation de présenter et signer les documents pour la subvention dans le cadre de l'initiative canadienne pour des collectivités en santé
- 8.7 Site Web
- 8.8 Entretien de la patinoire
- 8.9 Adhésion à ARLPH
- 8.10 Demande de location gratuite de ski de fond
- 8.11 Abonnement à Canva Pro

#### 9- PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Rapport du Service incendie de St-Raymond

### 11- RAPPORTS DES COMITÉS

#### 12- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- 12.1 CPTAQ Plan stratégique 2021-2025
- 12.2 Vigilance OGM Invitation à un webinaire
- 12.3 MAMH Félicitations et boîte à outils pour les élus

#### 13- VARIA

#### 14- LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 254-15-11-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 4 octobre 2021.

## SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

Le suivi des dossiers se fera à une prochaine réunion du conseil.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

#### **ADMINISTRATION**

## ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal ont tous prêtés serment tel que prévu à l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. La liste des dates est déposée et annexée au présent procès-verbal.

#### 255-15-11-21 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'accepter la présentation des comptes payés au montant de 134 626.14 \$ et les comptes à payer au montant de 100 108.79 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

## 256-15-11-21 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la nomination des membres pour le fonctionnement des comités et des organismes partenaires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont manifesté leur intérêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement que les membres du conseil municipal soient nommés aux différents comités et responsabilités comme suit :

M. Archill Gladu Maire

- Membre d'office de l'ensemble des comités municipaux

M. Raphaël Benoît Conseiller siège # 1

- Comité loisirs et familles

- Comité sécurité publique

Mme Caroline Lacasse Conseillère siège # 2

- Comité loisirs et familles

- Comité ressources humaines et finances

M. Mathieu Fecteau Conseiller siège # 3

- Comité loisirs et familles

M. Jean-René Côté Conseiller siège # 4

- Comité urbanisme et environnement

- Comité travaux publics

M. Sylvain Naud Conseiller siège # 5

- Comité urbanisme et environnement

Mme Marie-Ève Moisan Conseillère siège # 6

- Comité sécurité publique

- Comité travaux publics

- Comité ressources humaines et finances

# 257-15-11-21 <u>NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF</u>

**CONSIDÉRANT QUE** le maire, M. Archill Gladu, est nommé d'office afin de siéger au conseil de la MRC de Portneuf, conformément à l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Naud a été élu conseiller municipal lors des élections municipales 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- Que le conseiller, Sylvain Naud, soit nommé substitut du maire à la MRC de Portneuf pour la période de son mandat comme conseiller ou jusqu'à ce qu'une autre nomination soit faite par résolution ultérieurement;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf.

### 258-15-11-21 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL À LA RRGMRP

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de nommer M. Jean-René Côté, à représenter la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf auprès du comité de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

## 259-15-11-21 NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL POUR SIÉGER AU CCU

CONSIDÉRANT l'élection générale du 7 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer de nouveaux conseillers pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE deux conseillers ont manifesté leurs intérêts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement de mandater M. Jean-René Côté et M. Sylvain Naud pour siéger au comité consultatif d'urbanisme.

## 260-15-11-21 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES</u>

CONSIDÉRANT l'élection générale du 7 novembre dernier;

CONSIDÉRANT l'élection d'un nouveau maire en la personne de M. Archill Gladu;

CONSIDÉRANT la nécessité de le mandater pour signer les chèques et tout autre document nécessaire à la bonne marche des affaires de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement de mandater M. Archill Gladu, maire, pour signer les chèques et tout autre document nécessaire à la bonne marche des affaires de la municipalité.

# DÉPÔT DU REGISTRE DE DÉCLARATIONS RELATIVES AUX DONS ET RAPPORT DE DÉPENSES

Conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie, Mme Francine Hébert, directrice générale par intérim, indique qu'aucune déclaration écrite de tout don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil, excédant 200 \$, n'a été faite par les élus. Donc, le registre ne contient aucune déclaration.

#### DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En vertu de l'article 358 de la Loi sur les Élections et Référendums municipaux (L.E.R.M.), tous les membres du conseil doivent, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires.

En date de la présente séance, l'ensemble des membres du conseil a déposé ladite déclaration qui sera conservée au bureau municipal tel que le mentionnent les articles 357 et 358 L.E.R.M. Une copie sera acheminée au MAMH en vertu de ladite loi.

### 261-15-11-21 HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES FÊTES

Pour la période des Fêtes, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement que le bureau de la municipalité soit fermé du 22 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement.

### 262-15-11-21 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2022

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 qui débuteront à 19 h 30 :

Lundi 10 janvier 2022

Lundi 7 mars 2022

Lundi 7 mars 2022

Lundi 2 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Lundi 6 juin 2022

Lundi 8 août 2022

Mardi 6 septembre 2022

Lundi 7 novembre 2022

Lundi 5 décembre 2022

#### 263-15-11-21 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE</u>

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf pourvoit à l'établissement et à l'entretien d'aqueduc public;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement;

CONSIDÉRANT QU'en période de sécheresse ou de bris de tuyauterie la demande d'eau est plus élevée que la capacité de fournir de la pompe;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une bonne protection en cas d'incendie, la Municipalité se doit de garder une bonne réserve d'eau à son réservoir municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a élaboré les nouvelles dispositions de la politique gouvernementale sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mme Marie-Ève Moisan, conseillère, lors de l'assemblée du Conseil tenue le 4 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'adopter le règlement # 475-21 sur l'utilisation de l'eau potable. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

#### AVIS DE MOTION — BUDGET 2022

Avis de motion est par la présente donné par M. Mathieu Fecteau, à l'effet que, lors d'une séance subséquente du conseil municipal sera adopté un règlement ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires 2022 et de fixer les taux de taxes et les tarifs des différents services pour l'année 2022.

### 264-15-11-21 M. MATHIEU MORASSE — DÉNEIGEMENT DE CONTENEUR AU LAC OASIS NORD

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'accepter la proposition de M. Mathieu Morasse afin de déneiger les conteneurs situés au lac Oasis Nord, au montant de 160 \$ plus taxes pour l'hiver 2021-2022 et de payer le tout à même le poste budgétaire 02-451-10-443.

# 265-15-11-21 PROGRAMME DE REVITALISATION — CATHERINE MICHAUD ET JEAN-MICHEL CARON

CONSIDÉRANT QUE Mme Catherine Michaud et M. Jean-Michel Caron ont obtenu un permis de construction (# 2020-056) pour la rénovation de la résidence sise au 438, rue Principale, située dans la zone M-5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'ils demandent la subvention dans le cadre du programme de revitalisation (règlement # 440-16);

CONSIDÉRANT QUE la demande est admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'accepter la demande, conditionnellement à ce que l'évaluation par la MRC de Portneuf soit de plus de 10 000 \$.

## 266-15-11-21 PROGRAMME DE REVITALISATION — CYNDIE BOUCHARD ET BERTRAND MORASSE

CONSIDÉRANT QUE Mme Cyndie Bouchard et M. Bertrand Morasse ont obtenu un permis de construction (# 2020-041) pour la rénovation de la résidence sise au 425, rue Lesage, située dans la zone Rb-12 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'ils demandent la subvention dans le cadre du programme de revitalisation (règlement # 440-16);

CONSIDÉRANT QUE la demande est admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'accepter la demande, conditionnellement à ce que l'évaluation par la MRC de Portneuf soit de plus de 10 000 \$.

## 267-15-11-21 <u>UMQ – ACHAT ABAT-POUSSIÈRE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- Que la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

# DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES SCOLAIRES ET MUNICIPALES AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2021

La directrice générale par intérim a déposé la liste des personnes endettées pour taxes scolaires au 1<sup>er</sup> novembre 2021 et totalisant un montant de 205.46 \$, telle que transmise par le Centre de services scolaire de Portneuf :

#### Matricule:

- 9397-75-1566
- 9694-69-6507

De plus, elle dépose la liste des personnes endettées pour taxes municipales au 1<sup>er</sup> novembre 2021 et totalisant un montant de 8 636.90 \$:

#### Matricule:

- 9397-75-1566
- 9694-69-6507
- 9795-45-2341

## 268-15-11-21 <u>RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF —</u> <u>BUDGET ET QUOTES-PARTS 2022</u>

CONSIDÉRANT QUE le budget 2022 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf a été adopté à l'assemblée du conseil d'administration de la Régie lors de sa séance du 21 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit aussi l'adopter par résolution selon l'article 603 du Code municipal et 468.34 de la Loi sur les Cités et Villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'adopter le budget 2022 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf et de faire parvenir une copie de la présente résolution à cette dernière.

#### 269-15-11-21 PROJET — GAZEBO MAISON DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières a obtenu une subvention afin d'améliorer le réseau électrique de la Maison des Fermières notamment par l'installation d'une entrée électrique indépendante;

CONSIDÉRANT QU'après cette dépense, il reste encore un montant d'argent à dépenser;

CONSIDÉRANT QUE le projet retenu, est la réfection de la galerie avant en ajoutant des murs et un toit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'autoriser la réfection de la galerie avant de la Maison des Fermières conditionnellement au respect des règlements en vigueur à la municipalité.

#### APHP - DEMANDE DE DON

Il est décidé de ne pas accorder de dons à l'APHP.

### 270-15-11-21 **FOM — ADHÉSION 2022**

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- DE RENOUVELER l'adhésion de la municipalité à la FQM pour l'année 2022, au montant de 1 626.71 \$ incluant les taxes, tel qu'il appert sur le document reçu le 26 octobre 2021;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-19000-959.

#### HALO – DEMANDE DE CONTRIBUTION AUX BOÎTES RÉCONFORTS

Il est décidé de ne pas accorder de dons au Halo.

### DEMANDE DE DONS POUR LE NOËL DES ENFANTS

Il est décidé de ne pas accorder de dons pour le Noël des enfants.

#### CARREFOUR FM — DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Il est décidé de ne pas accorder de dons au Carrefour FM.

#### 271-15-11-21 <u>ACHAT DE TERRAIN — AUTORISATION DE SIGNATURE</u>

CONSIDÉRANT QUE M. Sunny Lachapelle présente une offre d'achat pour le terrain # 14 portant le cadastre 5 199 900, situé dans le développement résidentiel de la rue Girard, propriété de la municipalité, au prix de 37 800 \$ plus taxes et ayant une superficie de 1 666.2 mètres carrés (17 935 pieds carrés);

CONSIDÉRANT la résolution # 54-06-04-10 qui précise une clause additionnelle;

#### **Obligation**

L'acquéreur s'engage à ériger sur le terrain faisant l'objet de la présente, une habitation en respect avec le règlement de zonage de la municipalité, dont la construction devra débuter au plus tard quatre-vingt-quatre (84) mois après la signature des présentes, laquelle construction devant être terminée au plus tard vingt-quatre (24) mois après le début des travaux.

#### Clause pénale

Si l'acquéreur aux présentes ne donne pas suite, comme il est plus haut stipulé, à son obligation d'ériger sur le terrain présentement vendu, dans les délais impartis, une maison, ce dernier devra rétrocéder au vendeur le terrain vendu au même prix que ce dernier l'aura acquis et à signer tout document pour donner entier effet à ladite rétrocession, tous les frais de rétrocession (frais de publicité, de notaire, etc.) seront à la charge du rétrocédant. De plus, si des procédures judiciaires sont nécessaires pour effectuer ladite rétrocession, l'acquéreur devra payer à la municipalité, à titre de dommages et intérêts liquidés et exigibles, une somme équivalente à dix pour-cent (10 %) du prix d'achat du terrain, en sus des frais judiciaires qui pourraient lui être exigibles en vertu d'un jugement de la Cour.

#### Promesse de porte-fort

L'acquéreur s'engage à respecter lui-même tous les termes des présentes et se portera fort du respect de ces mêmes obligations par toute compagnie, société ou individu à qui il céderait ou autrement transmettrait ses droits de propriété en totalité ou en partie sur l'emplacement visé par le présent contrat de vente.

À défaut par le nouvel acquéreur de respecter les conditions énoncées dans le présent acte de vente, la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf pourra s'adresser à l'acquéreur dans l'acte de vente pour en exiger le respect intégral.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- $1^{\circ}$  D'ACCEPTER l'offre d'achat de M. Sunny Lachapelle au prix de 37 800 \$ plus les taxes de vente;
- 2° **D'AUTORISER** la vente du terrain portant le cadastre 5 199 900 au demandeur;
- 3° QUE M. Archill Gladu, maire, et Mme Francine Hébert, directrice générale par intérim, soient par la présente mandatés pour la signature du contrat de vente au nom et pour la municipalité.

#### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET PERMIS

Le rapport écrit de Mme Valérie Leclerc, inspectrice en bâtiment et en environnement, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

# AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 199-89 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est par la présente donné par Mme Caroline Lacasse, à l'effet que, lors d'une séance subséquente du conseil municipal sera adopté le règlement # 476-21 abrogeant le règlement # 199-89 constituant un comité consultatif d'urbanisme. Le projet de règlement a également été présenté au même moment.

## <u>VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU</u>

#### RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

## **AUTORISATION DE GRANULOMÉTRIE**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

## DÉPÔT DE L'APPROBATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE DE L'EAU POTABLE

La directrice générale par intérim dépose le bilan de la stratégie de l'eau potable séance tenante.

# 272-15-11-21 <u>AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ANALYSE DU TUYAU D'EAU POTABLE D'EAU</u> <u>BRUT</u>

CONSIDÉRANT la prise de données provenant des débitmètres;

CONSIDÉRANT QUE ceci a démontré une perte d'eau importante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un spécialiste afin de rechercher des fuites probables sur le tuyau d'eau potable d'eau brut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement de mandater M. Denis Grégoire afin de faire procéder à l'analyse du tuyau d'eau potable d'eau brut par un spécialiste.

#### 273-15-11-21 <u>SOUMISSION – AVIZO</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de faire vérifier les débitmètres au puits et au réservoir;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Avizo au montant de 2 369.28 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de mandater la firme Avizo afin d'effectuer les vérifications nécessaires et de payer la somme de 2 369.28 \$ plus taxes à même le poste budgétaire 02-413-00-521.

#### LOISIRS - SPORTS - CULTURE - FAMILLE - VIE COMMUNAUTAIRE

#### RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le rapport écrit de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

#### 274-15-11-21 <u>APPROBATION DU BUDGET DU PARTY DE NOËL DES EMPLOYÉS</u>

**CONSIDÉRANT** l'intention de la municipalité de maintenir cette activité et d'y consacrer le budget proposé par Mme Laurie Beaupré, à savoir : 82 \$ par employés pour un total de 1 074.10 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'octroyer le budget de 1 074.10 \$ demandé par Mme Laurie Beaupré pour cette activité et de la mandater pour l'organiser.

### 275-15-11-21 APPROBATION DU BUDGET DU 5 À 7

CONSIDÉRANT la volonté des employés de mieux connaître les membres du conseil municipal nouvellement en poste;

CONSIDÉRANT QUE c'est aussi la volonté des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'accorder un budget de 220 \$ à Mme Laurie Beaupré afin qu'elle organise cette rencontre.

### 276-15-11-21 <u>APPROBATION DU BUDGET POUR LA FÊTE DE NOËL À ST-LÉONARD</u>

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité d'offrir une fête de Noël pour les citoyens de St-Léonard;

**CONSIDÉRANT** l'évènement « Portneuf s'illumine » en collaboration avec les 18 municipalités et villes constituant la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT le budget demandé de 380 \$ pour les deux évènements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'octroyer le budget de 380 \$ demandé par Mme Laurie Beaupré pour ces activités et de la mandater pour les organiser.

#### 277-15-11-21 <u>AUTORISATION D'ACHAT DE CARTES DE NOËL</u>

**CONSIDÉRANT** l'intention de la municipalité de maintenir cette pratique, et d'y consacrer le budget proposé par Mme Laurie Beaupré, à savoir : 60 cartes x 4.25 \$ chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'octroyer le budget de 255 \$ approximativement demandé par Mme Laurie Beaupré pour ces achats et de la mandater pour en faire l'achat, les faire signer et les distribuer.

# 278-15-11-21 <u>AUTORISATION DE PRÉSENTER ET SIGNER LES DOCUMENTS POUR LA SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ</u>

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal d'améliorer l'espace de la plage municipale;

CONSIDÉRANT la demande de subvention dans le cadre de l'initiative canadienne pour des collectivités en santé;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention est de 10 625 \$;

CONSIDÉRANT QUE la subvention couvre 100 % des frais admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf est assujettie à l'application de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE, c. M-30);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal de St-Léonard-de-Portneuf approuve l'entente de financement dans le cadre de l'initiative canadienne pour des collectivités en santé pour la construction d'un minigolf;
- QUE la municipalité demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure cette entente;
- DE MANDATER l'agente de développement communautaire, à titre de responsable du projet, d'agir et de signer les documents requis au nom de la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf.

#### 279-15-11-21 **SITE WEB**

CONSIDÉRANT QUE le contrat du site Web de la municipalité avec INT Communication vient à échéance sous peu;

CONSIDÉRANT QUE le modèle du site proposé par INT Communication ne correspond pas à l'attente du conseil municipal;

CONSIDÉRANT les propositions de Mme Laurie Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'autoriser Mme Laurie Beaupré à faire des démarches auprès de l'entreprise Ascence.

#### 280-15-11-21 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher une ressource pour effectuer l'entretien de la patinoire durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE Mme Francine Hébert, directrice générale par intérim, a effectué une vérification auprès du MAMH et qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Denis Grégoire, a dû effectuer l'entretien de la patinoire l'hiver passé et qu'il s'est bien acquitté de sa tâche;

CONSIDÉRANT QU'il a manifesté son intérêt et son accord pour refaire l'entretien de la patinoire cet hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement de retenir les services de M. Denis Grégoire pour faire l'entretien de la patinoire cet hiver, au montant de 2 500 \$ et aux conditions telles que stipulées à l'entente.

#### 281-15-11-21 **ADHÉSION À ARLPH**

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'adhérer à l'ARLPH jusqu'au 31 mars 2022 et de réévaluer le coût par la suite.

#### 282-15-11-21 DEMANDE DE LOCATION GRATUITE DE SKI DE FOND

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'autoriser la location de ski de fond gratuite pour une famille immigrante de 4 personnes de St-Raymond, et ce, pour une fin de semaine.

#### 283-15-11-21 ABONNEMENT À CANVA PRO

Il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'autoriser l'abonnement à la plateforme Canva Pro au coût de 149.99 \$ par an.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

Le rapport du Service incendie de St-Raymond pour septembre 2021 est déposé séance tenante.

#### RAPPORTS DES COMITÉS

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

CPTAQ — Plan stratégique 2021-2025

Vigilance OGM — Invitation à un webinaire

MAMH — Félicitations et boîte à outils pour les élus

#### **VARIA**

## 284-15-11-21 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 55.

Monsieur Archill Gladu Maire

Madame Francine Hébert Directrice générale par intérim Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.